



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38000), dans un ensemble immobilier situé 36-38 rue Abbé Grégoire,

Un APPARTEMENT en copropriété, de type studio, situé au 3^{ème} étage, d'une superficie de 17,20 m².

(Cadastré section IP 200, IP 201, IP 202, IP 203 et IP 205 et plus particulièrement le lot 66).

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 7 OCTOBRE 2025 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

Visite prévue sur place le MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025 de 14h30 à 15h30
par le ministère de la SELARL MEZAGHRANI
Commissaire de Justice à GRENOBLE (38000)

MISE A PRIX : 11.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque établi à l'ordre de la CARPA DES ALPES, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LE CAMBRIDGE situé 36-38 rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE, représenté par son syndic en exercice l'agence LAMY, SAS, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 487 530 099, dont le siège social est situé 32 rue Joannès Carret 69009 LYON, pris en son agence de GRENOBLE, située 21 avenue Felix Viallet 38000 GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat, **Maître David ROGUET** de la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA– BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE (38100) dans un ensemble immobilier dénommé LE CAMBRIDGE situé 36-38 rue Abbé Grégoire, cadastré section IP 200, IP 201, IP 202, IP 203 et IP 205 et plus particulièrement le lot 66.

- Lot 66 : un appartement et les 121/10058èmes de la copropriété.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître David ROGUET, avocat associé de la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA–BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 11 Avril 2025.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 11.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.